

## PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### **Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de la Tille porté par l'établissement public territorial du bassin (EPTB) Saône et Doubs**

Par arrêté préfectoral du 20 septembre 2019 une enquête publique sur le projet susvisé d'une durée de 36 jours, est prescrite du **lundi 14 octobre 2019 à 16h au lundi 18 novembre 2019 à 19h** concernant les communes de Arc-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Genlis, Is-sur-Tille, Les Maillys, Moloy, Saint-Julien, Selongey (Côte-d'Or), et Vals-des-Tilles (Haute-Marne).

Au terme de la procédure, les préfets de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne sont compétents pour approuver par arrêté interpréfectoral le SAGE du bassin versant de la Tille.

#### **La commission d'enquête est composée comme suit :**

Président : M. Jacques SIMONNOT, adjoint au subdivisionnaire DDE Dijon Sud, en retraite.

Membres titulaires :

M. Guy BORNOT, expert foncier et immobilier, en retraite,

M. François DE LA GRANGE, fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, en retraite,

M. Jean-Michel MERIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,

M. Jean-Bernard PECHINOT, directeur technique de service eau/assainissement, en retraite.

#### **Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :**

- sur les sites internet de la préfecture de la Côte-d'Or : <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques politiques publiques - environnement - eau - enquêtes publiques) et de la préfecture de la Haute-Marne : <http://www.haute-marne.gouv.fr> (rubriques politiques publiques - environnement - information du public - enquêtes publiques). Le public pourra formuler ses observations sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1616>

- sur support papier dans les mairies désignées comme lieux d'enquête : Saint-Julien, siège de l'enquête, Arc-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Genlis, Is-sur-Tille, Les Maillys, Moloy, Selongey (Côte-d'Or), et Vals-des-Tilles (Haute-Marne). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête.

- sous format numérique (CDrom) dans toutes les autres communes du périmètre du SAGE du bassin versant de la Tille aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.

- sur support papier ou sur un poste informatique dédié à cet effet à la direction départementale des territoires (DDT) de la Côte-d'Or - 57, rue de Mulhouse à Dijon – service de l'eau et des risques (bâtiment A, bureau 214) du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h à 16h, ainsi qu'à la mairie de Saint-Julien, siège de l'enquête

Le dossier d'enquête comprend notamment une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Saint-Julien (21490) - 2 rue du Pont Neuf, à l'attention de M. Jacques SIMONNOT, président de la commission d'enquête. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le SAGE de la Tille couvre 114 communes. Les communes désignées comme lieux de l'enquête publique sont : Saint-Julien, siège de l'enquête, Arc-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Genlis, Is-sur-Tille, Les Maillys, Moloy, Selongey (Côte-d'Or), et Vals-des-Tilles (Haute-Marne).

**La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures précisés ci-dessous, dans les mairies de :**

Saint-Julien (21490), siège de l'enquête – *2 rue du Pont Neuf* les : lundi 14 octobre 2019 de 16h à 19h, jeudi 24 octobre 2019 de 16h à 19h, samedi 9 novembre 2019 de 8h30 à 11h30 et lundi 18 novembre 2019 de 16h à 19h.

Arc-sur-Tille (21560) – *18 rue de la mairie* les : mercredi 16 octobre 2019 de 14h à 17h (salle du conseil), vendredi 25 octobre 2019 de 14h à 17h (salle du conseil) et lundi 4 novembre 2019 de 13h à 16h (salle annexe 1).

Chevigny-Saint-Sauveur (21806) – *place du Général de Gaulle* les : mercredi 16 octobre 2019 de 9h à 12h, vendredi 25 octobre 2019 de 9h à 12h et lundi 4 novembre 2019 de 9h à 12h.

Genlis (21110) – *18 avenue Général de Gaulle* les : mardi 15 octobre 2019 de 9h à 12h, samedi 26 octobre 2019 de 9h à 12h, jeudi 31 octobre 2019 de 9h à 12h et vendredi 8 novembre 2019 de 9h à 12h.

Is-sur-Tille (21120) – *20 place du Général Leclerc* les : jeudi 17 octobre 2019 de 9h à 12h, mardi 5 novembre 2019 de 14h à 17h et jeudi 14 novembre 2019 de 9h à 12h.

Les Maillys (21130) – *23 rue Bizot* les : mardi 15 octobre 2019 de 13h30 à 16h30, jeudi 31 octobre 2019 de 13h30 à 16h30, vendredi 8 novembre 2019 de 15h à 18h et samedi 16 novembre 2019 de 9h à 12h.

Moloy (21120) – *6 rue de la commune* les : mercredi 23 octobre 2019 de 9h à 12h, mercredi 6 novembre 2019 de 9h à 12h et mercredi 13 novembre 2019 de 9h à 12h.

Selongey (21260) – *3 place de la mairie* les : jeudi 17 octobre 2019 de 15h à 18h, mardi 5 novembre 2019 de 9h à 12h et jeudi 14 novembre 2019 de 15h à 18h.

Vals-les-Tilles (52160) – *Chalmessin, 17 rue des Provençères* les : mercredi 23 octobre 2019 de 14h à 17h, mercredi 6 novembre 2019 de 14h à 17h et mercredi 13 novembre 2019 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Arc-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Genlis, Is-sur-Tille, Les Maillys, Moloy, Saint-Julien, Selongey (Côte-d'Or) et Vals-des-Tilles (Haute-Marne) à réception et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ils seront également consultables à la préfecture de la Côte-d'Or - direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à Dijon, sur les sites internet de la préfecture de la Côte-d'Or <http://www.cote-dor.gouv.fr> et de la Haute-Marne <http://www.haute-marne.gouv.fr> ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1616>

**Des informations peuvent être demandées sur le projet à :**

Boris MICHALAK – 03 80 24 94 86 – [boris.michalak@eptb-saone-doubs.fr](mailto:boris.michalak@eptb-saone-doubs.fr)

Olivier CATRIN – 03 84 95 77 07 – [olivier.catrin@eptb-saone-doubs.fr](mailto:olivier.catrin@eptb-saone-doubs.fr)